

Rapport (comparaison avec le budget 2023) :

Un groupe composé de Maxime Corthésy, responsable financier, Albert Pauchard, président, Alexandra Progin, secrétaire-comptable et des trois gardes forestiers : Pierre-Alain Crausaz, Cyril Combremont et Samuel Chammartin, s'est réuni les 7 et 13 septembre 2023 pour établir le budget 2024.

Il a ensuite été finalisé et accepté en séance de comité le 6 octobre 2023.

Pour l'établissement du budget 2024, nous nous sommes basés sur les budgets de 2020 à 2023 ainsi que sur les comptes 2022 et 2023 en cours. Nous avons ajouté les nouveautés estimées, de l'année à venir, qui seront les suivantes :

Pour les produits :

30 Ventes

- 3001 - 3002 : adaptations en fonction de l'expérience des années précédentes et des prix de vente du bois à la baisse.
- 3030 : augmentation selon les expériences des années précédentes.

32 Prestations

- 3202 : diminution de cette position sur la base de la planification des forêts protectrices et les divers travaux pour tiers.
- 3204 : augmentation des prestations pour les mesures A1 ; nouvelle demande de l'Etat de Fribourg pour ôter les néophytes.

33 Produits de subventions

- 3313 : augmentation des subventions pour plantations d'essences rares. Motion Fässler.
- 3325 – 3326 : selon demande de l'Etat de Vaud, nous avons séparé les tâches étatiques et les tâches de gestion.

Pour les Charges :

44 Travaux forestiers du groupement

- 4411 : création de stock de matériel en 2023 au moyen du fonds « Provision reconstitution ».
- 4422 - 4423 : gestion des chantiers avec le personnel du Groupement forestier.
- 4426 : avec l'expérience acquise par le machiniste, augmentation de la performance.
- 4427 : anticipation d'un hiver pluvieux et remise en état après les coupes selon l'expérience du Groupement forestier.

50 Salaires

- 5000 : augmentation selon l'échelle des salaires de l'Etat de Fribourg et prévision de 3% d'augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation. 1 apprenti engagé durant 6 mois, en CDD, après son apprentissage et jusqu'à son départ à l'armée, un second selon le même schéma pour une durée de 5 mois et augmentation du taux d'activité de la secrétaire comptable de 40% à 80% avec reprise des tâches RH.
- 502 : conséquence directe des modifications du compte 5000.
- 504 : conséquence directe des modifications du compte 5000.
- 5004 : nouvelle stratégie dès la rentrée scolaire 2024 : nous accueillerons 3 au lieu de 4 apprentis/ies forestier/ère-bûcheron/ne pour un meilleur équilibre des équipes forestières.

- 5101 : moins de formation planifiée.

61 Matériel et machines

- 6110 : achats planifiés pour 2024.
- 6112 : depuis la rentrée scolaire 2023, l'équipement des apprentis fribourgeois est à la charge de l'employeur. Auparavant, une indemnité mensuelle de CHF 138.35 leur était versée avec leur salaire pour s'équiper individuellement.

62 Véhicules

- 6219 : location d'un treuil pour une durée de 6 mois lors des coupes de bois.

63 Bâtiments & infrastructures

- 6310 : réfection du couvert à Belmont.
- 6315 : demande de la fiduciaire de comptabiliser les coûts de l'entreprise de nettoyage dans ce compte.

720 Publicité

- Le site internet a été mis sur pied en 2023.

75 Amortissements

- Les montants calculés par l'entreprise fiduciaire lors du bouclage 2022 ont été repris pour l'exercice 2024.
- 7503 : calcul de l'amortissement des véhicules forestiers selon le détail suivant :
 - NOE (20%/an sur 10 ans) CHF 90'800.-
 - Nouveau Valtra pour 9 mois (20%/an sur 10 ans) CHF 48'150.-
 - Gyrobroyeur (40%/an sur 5 ans) CHF 6'600.-
 - Valtra bleu (40%/an sur 5 ans) CHF 4'100.-

Nous pouvons conclure notre budget 2024 par :

- Un bénéfice avant amortissements budgété pour un montant total de :	CHF	8'800.-
- et des totaux de :	CHF	2'893'700.-

Nous restons à votre entière disposition pour toute question relative à ce budget 2024 qui présente un résultat équilibré.

L'exercice présente un bénéfice de CHF 8'800.- avant amortissements et de CHF -189'700.- après amortissements. Ceci aura pour conséquence une diminution de la position 290 au Bilan à savoir « Bénéfice reporté ou perte reportée » des années précédentes.